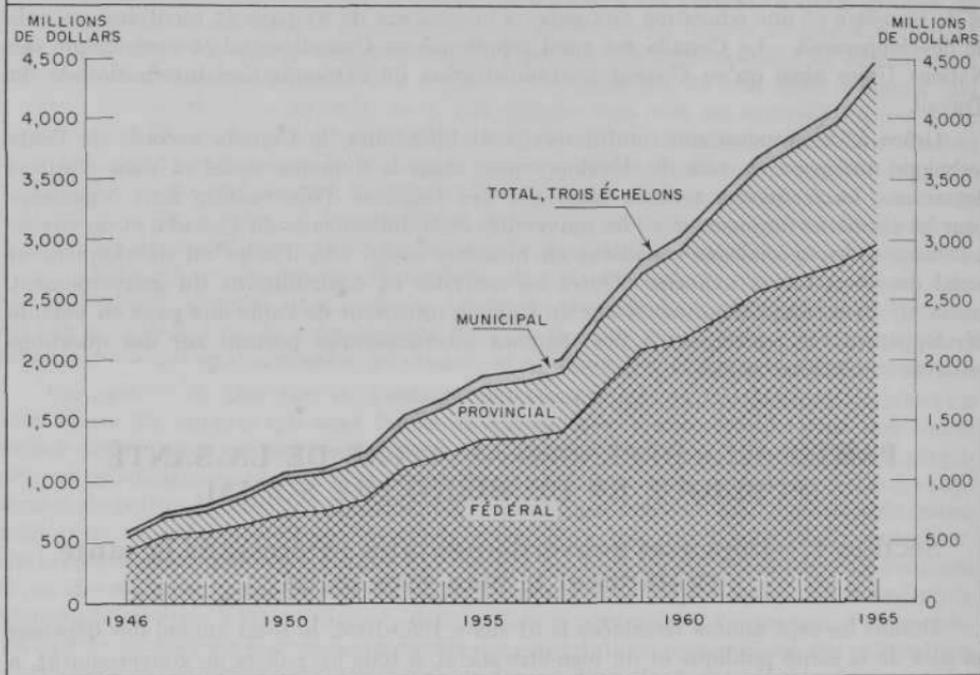


DÉPENSES AU TITRE DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL AUX TROIS ÉCHELONS DE L'ADMINISTRATION, ANNÉES CLOIS LE 31 MARS, 1946-1965



du revenu relevait entièrement du gouvernement fédéral. En outre, les paiements, aux termes du régime des allocations aux jeunes qui a débuté en septembre 1964, ont atteint 27 millions de dollars. Le Québec avait institué son propre régime d'allocations scolaires trois ans avant l'introduction du programme fédéral; aussi cet événement a-t-il nécessité un arrangement spécial en vertu duquel cette province maintenait son régime tout en convenant, avec le Fédéral, de dispositions fiscales appropriées.

Les programmes fédéraux-provinciaux de maintien du revenu ont nécessité les dépenses suivantes: assistance-vieillesse, 90 millions de dollars; allocations aux aveugles, \$7,500,000; allocations aux invalides, près de 47 millions; et prestations d'assistance-chômage, 215 millions (y compris certaines dépenses municipales). Le 1<sup>er</sup> avril 1965, le Québec a retiré sa participation à ces régimes fédéraux-provinciaux à la suite de la loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires) qui accorde à cette province un abattement de l'impôt comme paiement de péréquation. Les Commissions des accidents du travail ont dépensé 120 millions en pensions et en indemnités. Les services de bien-être social destinés aux Indiens et aux anciens combattants, ainsi que le Service national de placement, ont figuré pour 50 millions de dollars au niveau fédéral, tandis que les gouvernements provinciaux, de leur côté, ont dépensé près de 60 millions pour le bien-être de l'enfance.

Dans le domaine de la santé, les subventions fédérales versées aux provinces en vertu de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques ont atteint près de 434 millions, tandis que les sommes octroyées aux provinces et aux municipalités pour la construction hospitalière et les subventions générales à l'hygiène ont atteint 57 millions.